

PROJET DE LOI DE FINANCES**L'UPA n'acceptera pas que les petites entreprises
soient victimes de la réforme de la taxe professionnelle**

Depuis l'annonce d'une réforme de la taxe professionnelle, l'UPA s'inquiète de la réalité de sa suppression et s'oppose catégoriquement à ce qu'elle conduise à alourdir la charge fiscale des petites entreprises.

C'est dans cette optique que le gouvernement a accepté de fixer un seuil de 500.000 euros en deçà duquel les entreprises seront exemptées de la nouvelle « cotisation complémentaire », restant en revanche redevables de la nouvelle « contribution locale d'activité ».

Or, la commission des Finances a adopté hier un amendement au projet de loi de Finances abaissant le seuil à 152.500 euros. L'UPA juge cette disposition totalement inacceptable.

La mesure viendrait directement augmenter la charge des petites entreprises. Une fois de plus on se trouverait dans la situation d'une réforme sensée réduire les prélèvements et qui au final pénaliserait les petites entreprises.

L'UPA dénonce un procédé totalement inéquitable et rappelle qu'au moment où l'artisanat et les entreprises de l'économie de proximité créent de l'emploi et résistent à la crise, il serait pour le moins inopportun de leur imposer une taxation supplémentaire.

Ainsi, l'UPA appelle le gouvernement et les parlementaires à s'opposer vigoureusement à cette disposition.